



Le Maroc riche en météorites A mille dollars le gramme, l'intérêt ne serait pas que scientifique

Le Maroc riche en météorites A mille dollars le gramme, l'intérêt ne serait pas que scientifique. Qu'elles soient fossiles ou telluriques voire célestes, c'est indéniable, le Maroc renferme dans son sous-sol et sur son sol d'innombrables richesses à tel point que nombre de nations nous jalouent d'être, nonobstant les éventuelles énergies sous son écorce, l'Eldorado en matière de météorites collectées. A cet effet, et 'it's nice to know', près de la moitié de ce que l'univers a recensé et immatriculé jusqu'à présent comme météorites martiennes provient, à quelques exceptions près, du Sud du Royaume. Cette abondance, donc, de chutes ou découvertes sur notre sol, c'est un selon qui irait jusqu'à l'exobiologie, si elles ouvrent des perspectives culturelles et scientifiques fascinantes, elles donnent néanmoins l'occasion à quelques intermédiaires, cupides de par la valeur marchande de ces corps 'tombés du ciel', de s'enrichir goulûment et au diable les études de la position, du mouvement, de la structure ou de l'évolution, bref tout ce que l'astronomie peut apporter à la chose céleste. L'affaire devient juteuse pour celui ou ceux qui auraient servi de lien entre la personne qui l'a découverte et un musée public ou privé d'un collectionneur où la météorite va atterrir après avoir voyagé dans le temps et l'espace et trouvé un impact tellurique. Les prix sont exorbitants au regard du gramme vendu à 1000 dollars. C'est une vingtaine de fois celui de l'or à valeur de l'année 2012 quand Tissint, l'un des plus beaux villages du Sud marocain, à quelque 70 km à l'Est de Tata, grâce à une chute de météorites le 18 juillet 2011, se faisait, soudainement, une



renommée mondiale. L'objet venu de l'espace interplanétaire qui avait percuté le sol marocain pesait 7 kg avant de s'éparpiller en mille morceaux si l'on ose cette expression, peu en rapport avec le côté scientifique de la roche. Mais pour lucrative soit-elle et quoique profitant à quelques chanceux parmi les populations locales, cette activité, que d'aucuns considèrent comme illégale mais tout à fait tolérée, trouve sa légitimité dans l'absence d'une législation en la matière. En effet, bien que figurant en bonne place de par ses découvertes dans le réseau mondial des réserves de biosphère de l'Unesco, le Royaume, quoiqu'ayant adopté l'accord qui interdit l'importation et l'exportation des biens culturels par des procédés illégaux, mais qui, malheureusement, est teinté d'une clause attribuant à l'acte une opposition éventuelle aux cas de fossiles, se doit de s'adapter aux recommandations de l'organisation onusienne. Notre pays n'a toujours pas trouvé la formule magique dans ses textes pour protéger son patrimoine en l'absence d'une mention spécifique d'un ou de termes appropriés justement à ce corps céleste qu'est la météorite. Le fait de s'accaparer un objet est de notoriété publique dès lors qu'il a été trouvé sur son sol ou sa couche arable, ailleurs, c'est un bien de l'Etat. Sauf que pour ce qui est de cette roche venue d'ailleurs, elle ne doit pas appartenir ni à l'un ni à l'autre parce qu'elle est un bien de l'humanité. Elle doit donc revenir à la science. Le fait de la ramasser d'un lieu donné et de la déplacer corrompt tout le travail des spécialistes qui devraient suivre en amont la découverte. Ce sont d'innombrables données qui partiront donc en fumée. Le Maroc doit mettre fin à ces pillages qui n'ont de nom que la cupidité et le gain facile. Et même si une parade a été trouvée avec l'ouverture, il y a quelques petites années, d'un musée universitaire de météorites, affilié à l'Université Ibn Zohr à Agadir et qui vient s'ajouter à un autre privé existant à Marrakech, il est, hélas, une autre réalité où préservation de ces richesses et manque d'outils juridiques ne peuvent aller de pair, d'où le paradoxe insurmontable pour sauver un patrimoine qui n'est pas uniquement une propriété nationale mais également universelle. Source web Par libe